ORDRE CONSEIL MUNICIPAL **JOUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022, À 19 H TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

ordinaire ce 6 avril 2022. Sont présents à cette séance : madame la Maire CHRISTINE FRANCOEUR, mesdames les conseillères NATHALIE DENAULT, LUCIE BERTRAND, DEBBIE LAPORTE et LISE A. ROMAIN, monsieur le conseiller GAÉTAN GRAVELINE et PHILIPPE OUELLET. Le conseil de la Municipalité du village de Fort-Coulonge siège en séance Maire

NAOMIE RIVET. Secrétaire d'assemblée : la directrice générale/greffière-trésorière, madame

Également présent : 5 citoyens

- _ **OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- Ņ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- Adoption de l'ordre du jour
- ယ ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- Adoption du procès-verbal du 8 avril 2022
- 4-PÉRIODE DE QUESTIONS
- S ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- D'acquitter les factures du fournisseur Romain Petit Moteur
- Frais de repas et déplacements Renouvellement d'adhésion l
- LOISIR SPORT OUTAOUAIS
- 5.3 5.4 5.4 Emplois d'été étudiant 2 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2022, dans le cadre du programme
- 5.5 de taxes 2021 Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiements
- 5.6. de paiement des taxes pour l'acquisition Autorisation de la greffière-trésorière / directrice générale à enchérir de certains immeubles mis en vente pour défaut
- 5.7. 5.8. Augmentation salariale 2022

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-103SPC

- Adoption de la Politique des conditions de travail des employés révisé (ADM-2013-002)
- 0 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7 TRAVAUX PUBLICS
- 7.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet projets d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) Installation de réservoir à Diésel au 559 rue Baume d'aide particulier
- ∞ HYGIÈNE DU MILIEU
- 8.1. Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9

10.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- LOISIRS ET CULTURE
- 12 **FINANCES**
- Dépôt du rapport de la directrice générale portant sur les dépenses autorisées depuis le dernier conseil ainsi que la lecture et l'adoption des comptes fournisseurs avril 2022
- 13 DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
- 14 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
- 15 CORRESPONDANCE
- 16 SUIVI DE DOSSIERS
- 17. **VARIA**
- 18 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE





SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022, À 19 h TENU AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, madame la maire CHRISTINE FRANCOEUR souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée

Tout comportement agressif, discriminatoire, de harcèlement, d'incivilité ou de manque de respect ne sera pas toléré. Si les consignes ne sont pas respectées, nous pourrions vous demander de quitter les lieux.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-081

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE** Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour est adopté, en y ajoutant les sujets suivants :

CHRISTINE FRANCOEUR		
Maire		
LUCIE BERTRAND		
Responsable des parcs et Aréna		
Comité : consultatif en urbanisme		
PHILIPPE OUELLET		
Responsable du Service incendie et de la Sécurité civile Aréna		
GAÉTAN GRAVELINE		こと とくなる 表に 日子子 人
Responsable des Matières résiduelles (déchets, recyclage et composte) Comité : Consultatif en urbanisme et Chute Coulonge	11	Sécurité civile- lumière de rue

rcs	DEBBIE LAPORTE Responsable du OH et Parcs	OH- à titre d'information -Réparation de quelques appartements
ss, Parcs e, famille aines	Comite : Kessources numaines	-mois de juir, signature de bail (formulaire sur site web de l'OH)
e, famille	NATHALIE DENAULT	THE STATE OF
sable de la Culture, famille Ressources humaines IIE RIVET Be générale s-trésorière	Responsable des Finances, Parcs et Sécurité civile et Aréna	
sable de la Culture, famille Ressources humaines IIE RIVET	LISE A. ROMAIN	
shumaines	Responsable de la Culture, famille et ainés	
	Comité : Ressources humaines	
	Directrice générale Greffière-trésorière	
	,	7 4

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ယ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-103SPC

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2022

2022-05-082

ATTENDU QUE

connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022; Fort-Coulonge les membres du conseil municipal du Village de ont individuellement

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de

Fort-Coulonge renoncent à la lecture du procès-

verbal;

Il est proposé par **LUCIE BERTRAND** Et résolu à l'unanimité

QUE

ordinaire du 6 avril 2022; tel que présenté (ou d'adopter Ф procès-verbal de <u>a</u> séance

avec les modifications suivantes.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions. Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont



ADMINISTRATION GÉNÉRALE က်

N° de résolution ou annotation

PETIT **DU FOURNISSEUR ROMAIN** D'ACQUITTER LES FACTURES MOTEUR 5.1

2022-05-083

ATTENDU QU'

somme de 6461,25 \$ pour des services rendus un avis de motion ayant été déposé au conseil de la municipalité du Village de Fort-Coulonge d'acquitter les factures de 2014 à 2018 d'une par le conseiller M. Gaétan Graveline, de Romain Petit Moteur;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Le vote est demandé :

VOTE	Contre				>	>	>
	Pour	>	>	>			
	Siège	-	2	က	4	2	9
	Fonction	Conseillère	Conseiller	Conseiller	Conseillère	Conseillère	Conseillère
	Nom	Mme Lucie Bertrand	M. Philippe Ouellet	M. Gaétan Graveline	Mme Debbie Laporte	Mme Nathalie Denault	Mme Lise A. Romain

QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge après le vote n'acceptent pas d'acquitter les factures de 2014 à 2018 d'une somme de 6 461,25 \$ au fournisseur Romain Petit Moteur ADOPTÉE

5.2 FRAIS DE REPAS ET DÉPLACEMENTS

2022-05-084

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité Fort-Coulonge abrogent les résolutions 2007-2018-11-283 remplacent par la suivante : 02-26, 2012-06-119 et

les membres du conseil municipal du Village de

QUE

<u></u>

des des employés municipaux seront dorénavant comme suit : déplacement du Conseil et/ou qe frais pour les taux membres QUE

Fort-Coulonge établit ces montants pour remboursement de frais de repas sur présentation des reçus pour du Village de municipalité <u></u> QUE

12,00 \$ 18,00 \$ 25,00\$ un montant maximum alloué de :

• PETIT DÉJEUNER

• DÉJEUNER (DINER) SOUPER

QUE

les frais autorisés pour remboursement lors de congrès tel, FQM, UMQ, ADMQ, COMBEQ, AMERICANA et ESPACE MUNI 120,00 \$ par jour maximum avec preuves à l'appui;

QUE

l'appui; vigueur lors de l'inscription avec preuve à frais d'hébergement sont les taux en

l'allocation de frais de kilomètre est 0,50 \$

QUE

ADOPTÉE

<u>ე</u> RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION — LOISIR SPORT OUTAOUAIS

2022-05-085

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT** Et résolu à l'unanimité

QUE

Fort-Coulonge autorisent le renouvellement d'adhésion à LOISIRS SPORT OUTAOUAIS — au coût de 184 \$ (plus taxes) pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. les membres du conseil municipal du VIlage de

ADOPTÉE

5.4 EMPLOIS D'ÉTÉ ÉTUDIANT 2022 DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

2022-05-086

ATTENDU QUE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 - M-103SPC

Manœuvre d'EMPLOIS (3992,80 \$); Municipalité du Village de Fort-Coulonge accordée une subvention, dans le ca MPLOIS D'ÉTÉ CANADA pour deux ø٠ l'entretien Travaux publics cadre (2)

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE

Et résolu à l'unanimité

QUE

le conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge procède à l'embauche de deux (2) Manœuvre à l'entretien — Travaux publics (sous le titre emploi d'été étudiant — Journalie) ce, aux conditions aux travaux publics)
Programme d'EMPLOIS dans D'ÉTÉ le cadre of CANADA , Journalier publics മ

suivantes

2022 huit (8) semaines à compter du 27 juin

au salaire horaire convenu à raison de trente-cinq (35) heures par semaine;

SUE BUS

Fort-Coulonge pour le projet été 2022 est de le coût estimé pour la Municipalité du Village de

Subvention accordée Coût pour la Municipalité Coût total du projet 4 407,20 \$ (3992,80)\$ 8 400,00 \$

ADOPTÉE



LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES 2022 5.5

2022-05-087

ATTENDU QUE

la greffière-trésorière soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 8 septembre 2022, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE

Et résolu à l'unanimité

QUE

ledit état soit et est approuvé par le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge et que la greffière-trésorière / directrice générale prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pontiac tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées en 2019, 2020 et 2021.

ADOPTÉE

AUTORISATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE / DIRECTRICE GÉNÉRALE À ENCHÉRIR POUR L'ACQUISITION DE CERTAINS IMMEUBLES MIS EN VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES **TAXES** 5.6

2022-05-088

ATTENDU QUE

la Municipalité du Village de Fort-Coulonge peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

ATTENDU QUE

certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le N° **2022-05-087**;

ATTENDU QUE

ce Conseil croit opportun d'autoriser la greffièretrésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Il est proposé par LUCIE BERTRAND

Et résolu à l'unanimité

QUE

conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge la greffière-trésorière / directrice générale ou l'agente administrative à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 8 septembre 2022 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE

AUGMENTATION SALARIALE

2022-05-089

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal du Village de Fort-Coulonge ont adopté les prévisions budgétaires 2022 qui comprenaient l'augmentation salariale de tous les employés (cols bleus, cols blancs et les pompiers) et des conseillers municipaux de 2.5%;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN Et résolu à l'unanimité

QUE

le cabinet comptable de la municipalité Lacroix & Associes, demande que le tableau salarial soit acheminé pour fin comptable.

ADOPTÉE

% ADOPTION DE LA POLITIQUE DES CONDITIONS EMPLOYÉS RÉVISÉ (ADM-2013-002) DE TRAVAIL DES

2022-05-090

ATTENDU QUE

ATTENDU QUE

la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) a été révisée par la directrice générale, madame NAOMIE RIVET;

les membres ont reçu une copie de la politique des conditions de travail des employés, en ont

discuter lors de rencontres de travail; pris connaissance et ont eu l'occasion d'en

Il est proposé par **PHILIPPE OUELLET** Et résolu à l'unanimité

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

S E

les membres du conseil de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge acceptent la politique des conditions de travail des employés (ADM-2013-002) tel que déposé;

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PUBLICS

PROGRAMME PARTICULIER ÉLECTORALE ((PPA-CE) D'AIDE AIDE À LA VOIRIE D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION

2022-05-091

ATTENDU QUE

maintenant disponible; il y a donc lieu pour la municipalité du Village de Fort-Coulonge projets particuliers circonscription élec Programme d'aide projets particulie demandée; formulaire de demande de électorale à a d'amélioration voirie locale, (PPA-CE) subvention du volet par est

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE Et résolu à l'unanimité



QUE

Fort-Coulonge autorisent la transmission du formulaire dûment rempli de demande de subvention ayant trait au Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au bureau du député de Pontiac, M. André Fortin; les membres du conseil municipal du Village de

QUE

le montant demandé sera de 200 000 \$;

ADOPTÉE

AU 559 RUE BAUME 7.2 INSTALLATION DE RÉSERVOIR À DIÉSEL

2022-05-092

ATTENDU QUE

la voirie de la municipalité du Village de Fort-

Coulonge utilise en grande quantité du Diésel;

la quantité de consommation de Diésels et le **ATTENDU QUE**

coût sont en croissance;

le coût en vrac est plus avantageux, et il n'y a aucuns frais pour le réservoir;

ATTENDU QUE

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE** Et résolu à l'unanimité

QUE

la municipalité du Village de Fort-Coulonge se procure un réservoir de Diésel pour l'installation dans la cour municipale au 559 rue

Baume;

les membres du conseil municipal du Village QUE

générale, madame NAOMIE RIVET a procédé de Fort-Coulonge autorisent, la directrice à la signature de l'entente avec PÉTRO

PONTIAC.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU ထ

D'EAU MUNICIPALES **D'INFRASTRUCTURES PROGRAMME** (PRIMEAU) 2.7

2022-05-093

l'usine d'eau potable a besoin de plusieurs ATTENDU QUE

réparations et de mise à jour;

la municipalité du Village de Fort-Coulonge est toujours à la recherche d'options; **ATTENDU QUE**

ATTENDU QUE

La municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

Il est proposé par LUCIE BERTRAND Et résolu à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE ORDRE DU JOUR

QUE

modalités de ce guide qui s'appliquent à elle; la municipalité s'engage à respecter toutes les

QUE

continus associés à son projet au programme la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation

PRIMEAU;

QUE

coûts associés coûts non admissibles et les dépassements de la municipalité confirme qu'elle assume tous les à son projet au programme

PRIMEAU;

QUE

financière au programme PRIMEAU autorise le conseil municipal du Village de Fort-Coulonge æ dépôt de demande d'aide

ADOPTÉE

9 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AMÉNAGEMENT ET

URBANISME

0

== LOISIRS ET CULTURE

12 **FINANCES**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103SPC

12.1 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PORTANT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL AINSI QUE LA LECTURE ET L'ADOPTION DES COMPTES FOURNISSEURS D'AVRIL 2022

2022-05-094

ATTENDU QUE

conseil, Mme la Directrice générale dépose son rapport des dépenses autorisées depuis le dernier conformément ۵٠ l'Article 7 d

passer des contrats en conséquence au nom de Règlement 2021-257 portant sur la délégation pouvoir d'autoriser des dépenses et de

la municipalité ;

les comptes du mois mars ont été vérifiés par

ATTENDU QUE

NATHALIE DENAULT et PHILIPPE OUELLET

il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

ET QU'

Il est proposé par **NATHALIE DENAULT** Et résolu à l'unanimité



QUE

N° de résolution ou annotation

les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 157 480,19 \$ se répartissant comme suit :

24 252,26\$	98 311,05\$	\$0	34 916,88\$	157 480,19\$
Salaires payés	Opérations courantes payées	Immobilisations payées	Opérations courantes à payer	Total

ADOPTÉE

햐 CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES APRÈS DÉCRITS :

Je soussignée, NAOMIE RIVET, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec Ce 4^e jour du mois de mai 2022.

NAOMIE RIVET,

Directrice générale/Greffière-Trésorière

DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ 5

INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL 14.

CORRESPONDANCE

5.

SUIVI DE DOSSIERS

16.

VARIA 17.

PÉRIODE DE QUESTIONS <u>6</u>

Des questions et commentaires sont adressés au conseil relativement à divers sujets. Après avoir répondu aux questions et pris note des commentaires qui sont adressés au conseil, madame la maire met fin à la période de questions.



CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

19.

2022-05-095

Il est proposé par **DEBBIE LAPORTE** Et résolu à l'unanimité

QUE

l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 19h55.

ADOPTÉE

ACCULARIO FRANCOEUR
CHRISTINE FRANCOEUR
Maire

Secrétaire

"Je, Christine Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal".

NAOMIE RIVET
Directrice générale/Greffièretrésorière